le marin

Changement de moteur sur un chalutier hauturier : un investissement qui pourrait de nouveau être subventionné, sans réclamer de baisse de la puissance du moteur, selon la position du Conseil des ministres européens. (Photo : Lionel Flageul)

Feamp 2021-2027 : les largesses du Conseil des ministres européens

Publié le 18/06/2019 17:42 | Mis à jour le 18/06/2019 18:40

Le Conseil des ministres européens de la Pêche, réuni le mardi 18 juin, a adopté sa position sur le Feamp (fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche) pour 2021-2027. Il rouvre les subventions à la flotte jusqu'aux navires de 24 mètres. De quoi fâcher les ONG et la Commission européenne.

Le Feamp 2021-2027, doté de 6,14 milliards d'euros, devait soutenir en priorité la petite pêche sur des navires de moins de 12 mètres, *annonçait la commission il y a un an*. Seuls ces côtiers devaient bénéficier d'aides à l'acquisition d'un premier navire ou à un remplacement de moteur. La seule ouverture de la commission concernait *une aide spécifique dans les Rup* (régions ultrapériphériques).

En mars, les députés de la commission pêche du Parlement européen avaient déjà bien assoupli les règles, et la plénière *en avril* avait reverdi le texte. Le parlement réintroduisait des arrêts temporaires aidés (la commission s'en tenait aux arrêts extraordinaires), mais limitait toujours les aides à l'acquisition d'un navire aux moins de 12 mètres aux arts dormants (voire davantage dans les Rup).

Navire, moteur : des aides jusqu'aux 24 mètres

Le Conseil des ministres européens, lui, n'hésite pas à y aller franco pour rouvrir les subventions. *La position adoptée* étend l'aide à l'acquisition d'un navire, au remplacement ou à la modernisation d'un moteur jusqu'aux navires de 24 mètres, sans réduction de la puissance (demandée actuellement). Et avec un taux d'aide allant jusqu'à 50 % et non 30 %.

Autre entaille au texte : rendre éligibles les opérations augmentant la capacité de pêche d'un navire s'il s'agit d'améliorer la sécurité à bord, les conditions de travail et l'efficacité énergétique, à condition de ne pas augmenter la capacité globale nationale. Si *le conseil affirme* avoir une position **« proche de la proposition de la commission »**, argumentant par exemple sur le maintien de 15 % du budget alloué au contrôle et à la collecte des données, c'est clairement une réouverture à des aides bannies de l'Union européenne (UE) depuis un moment.

La crédibilité de l'Union européenne en jeu

Ce qui évidemment ne manque pas de faire réagir les ONG. *Pour Bloom*, c'est un **« cataclysme pour l'océan »**. Les années de négociations à l'international **« pour interdire ces subventions néfastes d'ici à 2020 sont balayées d'un revers de la main »**. L'ONG dénonce l'hypocrisie et le rôle majeur de la France pour réintroduire ces aides, alliée à l'Espagne et l'Italie. *Le WWF déplore* un **« recul majeur »** avec un retour déguisé sur l'interdiction des aides à la flotte décidée en 2004, « **alors que la flotte européenne est toujours en surcapacité »**. Même le Commissaire européen à la pêche, Karmenu Vella, a visiblement averti les ministres que cette position risquait de compromettre la durabilité des pêches européennes et la crédibilité internationale de l'UE.

Désormais, le texte final sera négocié en trilogue, à moins que les nouveaux députés au Parlement européen ne décident de partir sur une nouvelle position par rapport à celle adoptée en avril par leurs prédécesseurs.

Solène LE ROUX